

ENSIBS : Précision des CFA de rattachement dans le cadre du renouvellement de l'accréditation des formations par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour la période 2024-2025 à 2025-2026 - Rattachement de la spécialité « informatique et cybersécurité » au CFAI – ITII à compter de la promotion 2024-2025

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L642-1 à L642-12 et L713-9 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;
Vu les critères et procédures de la commission des Titres d'Ingénieur ;
Vu l'avis n°2021/01-07 de la commission des Titres d'Ingénieur ;
Vu la délibération n°2023-046 du conseil d'administration du 3 juillet 2023 ;
Vu l'avis de la CFVU du 7 décembre 2023 ;*

La spécialité « Sécurité de systèmes d'information » (Cyber-défense), qui accueille un grand nombre d'élèves apprentis sur le site de Vannes de l'école, est déjà rattaché à l'ITII Bretagne qui est le CFA initial de rattachement de cette spécialité depuis l'origine de la spécialité. À noter également que l'ITII Bretagne est le CFA pour deux autres spécialités de l'école (« Mécatronique » et « Génie Énergétique et Génie Électrique »)

Dans l'objectif de rationaliser la gestion des formations liées au domaine cybersécurité, et d'avoir une véritable visibilité sur le numérique au sein d'un unique CFA, l'ENSIBS souhaite rattacher la spécialité « Informatique et Cybersécurité » (et plus précisément la voie FISA « Cybersécurité et sciences des données »), actuellement gérée par l'organisme de formation par apprentissage (OFA) de l'UBS, au CFA ITII Bretagne à compter de la promotion 2024/2025.

Dans le cadre du renouvellement de l'accréditation des 3 spécialités par la CTI pour 2024-25 à 2026-27, les 3 spécialités travaillent avec les CFA partenaires suivants :

- Génie civil, avec le Bâtiment avec le CFA Bretagne
- Informatique et cybersécurité, avec l'ITII Bretagne
- Mécatronique, avec l'ITII Bretagne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire avait statué favorablement sur la demande de renouvellement des accréditations lors de sa session du 15 juin 2023, sans préciser dans son avis n°50-2023 les CFA de rattachement, puisque cette question des CFA des rattachement n'avait pas été abordée en séance.

Sans précision à ce sujet, le conseil d'administration de l'UBS avait ainsi délibéré le 3 juillet 2023 :

« Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la demande de renouvellement, pour la période de 2024-2025 à 2025-2026, des accréditations à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de Bretagne-Sud pour les spécialités suivantes :

- - Spécialité Mécatronique : Formation initiale sous statut d'apprenti ;
- - Spécialité Informatique et cybersécurité : Formation initiale sous statut d'apprenti (Cybersécurité du Logiciel : gestion des contrats d'alternance par l'OFA UBS) ;
- - Spécialité Génie civil : Formation initiale sous statut d'apprenti ;
- - Spécialité Génie civil : Formation continue. »

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023



Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité des suffrages exprimés les précisions apportées concernant les CFA de rattachement dans le cadre du renouvellement de l'accréditation des formations par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour la période 2024-2025 à 2026-2027 et sur le rattachement de la spécialité « informatique et cybersécurité » au CFAI – ITII à compter de la promotion 2024-2025.

L'ENSIBS s'engage par ailleurs, lors de la prochaine négociation du choix de CFA, à examiner les conditions d'un rattachement d'autres spécialités à l'Organisme de formation par apprentissage (OFA) de l'UBS et à faire un choix préférentiel pour ce dernier.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :

	<i>Suffrages exprimés :</i>	14
<i>Membres en exercice :</i>	<i>Pour :</i>	8
<i>Membres présents :</i>	<i>Contre :</i>	6
<i>Membres représentés :</i>	<i>Abstentions :</i>	6

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

